



Les demandes de préinscription dans les structures petite enfance municipales se font auprès du : Relais Petite Enfance

10 Place Clovis, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

06.14.15.21.98 relaispetitenfance@saint-pryve.fr

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES

La Micro Crèche « La Farandole » : 2 rue des Merisiers, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

Accueil collectif proposant l'accueil de 10 enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école en accueil régulier ou occasionnel.

En accueil régulier : les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 1 à 5 jours.

En accueil occasionnel : l'enfant est accueilli en fonction des places disponibles quelques heures par semaine.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture et d'un agent petite enfance (CAP petite enfance).

Fermetures : 1 semaine aux vacances de Février, 1 semaine aux vacances de Pâques, pour le Pont de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, 4 semaines l'été, 2 semaines aux vacances de Noël.

La Crèche familiale « Arc-en-Ciel » : 5 Place de la Belle Arche, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00

Accueil au domicile des assistantes maternelles agréées salariées par la commune : 7 assistantes maternelles offrant une capacité d'accueil de 20 places permanentes.

Les parents doivent s'engager sur un temps de présence hebdomadaire de 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximale de 10 heures d'accueil par jour.

Les assistantes maternelles sont encadrées par une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants qui assurent un suivi régulier à leur domicile. Les enfants participent régulièrement à des matinées d'accueil et d'éveil à la crèche.

Fermetures : pour le Pont de l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, 3 semaines l'été, une semaine entre Noël et le Nouvel an.

Pièces justificatives à fournir :

Dossier complet à retourner au Relais Petite Enfance

-Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

Par mail: relaispetitenfance@saint-pryve.fr

-Attestation allocataire CAF ou avis d'imposition N-2

Sur rendez-vous physique ou téléphonique:

-Certificat de grossesse ou acte de naissance

Le Mardi de 13h00 à 17h00

-Copie du livret de famille

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h

Le Vendredi de 13h30 à 16h30

Date de retour du dossier :
(Cadre réservé à l'administration)

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Ou date d'accouchement prévue* :

(*Pour les enfants à naître, il est nécessaire de confirmer la naissance de l'enfant (par téléphone ou e-mail) pour valider la pré-inscription.

REPRESENTANT LEGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

REPRESENTANT LEGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Nom de l'employeur :

Adresse professionnelle :

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes :

Mariés

Pacsés

Concubins

Divorcés

Séparés:

Parent isolé

Autre (précisez)

Nombre d'enfant(s) au foyer :

Un autre enfant de la fratrie fréquentera-t-il la structure ? Oui Non

Précisions à apporter :

Je m'engage à notifier tout changement de situation (emploi, déménagement, naissance etc...)

J'autorise les responsables des structures à accéder à mon dossier CAF afin d'obtenir le montant de mes revenus déclarés en année N-2.

Fait à

le

Signature

SOUHAIT CONCERNANT LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Attention les horaires et le type d'accueil proposés sont différents sur les deux structures, il convient de choisir la structure adéquate à votre demande.

Date d'entrée souhaitée dans la structure : / /

STRUCTURE SOUHAITEE : préciser un ordre de préférence 1 ou 2

Micro crèche « La Farandole » (horaires d'ouverture 8h00-18h00)

Crèche familiale « Arc-en-Ciel » (horaires d'ouverture 7h00-19h00)

Micro crèche « La Farandole » Accueil régulier Accueil occasionnel

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Horaires d'accueil entre 8h00 et 18h00	ARRIVEE					
	DEPART					

Crèche familiale « Arc-en-Ciel » : Accueil sur minimum 4 ou 5 jours par semaine et une amplitude horaire maximum de 10h00 d'accueil par jour.

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Horaires d'accueil entre 7h00 et 19h00	ARRIVEE					
	DEPART					